



## Rôle et responsabilités de l'OMS dans la recherche en santé

### Rapport du Secrétariat

1. La recherche joue un rôle déterminant dans l'amélioration de la santé dans le monde et de l'équité en santé en concevant et en évaluant des interventions, en donnant aux gens les moyens de modifier des comportements malsains et en servant de base à la prise des décisions dans le domaine de la santé. L'OMS, aux termes de sa Constitution, a en effet notamment pour fonction de « stimuler et guider la recherche dans le domaine de la santé » (article 2 n)).
2. L'OMS participe de longue date à la recherche sur les questions de santé et au renforcement du potentiel de recherche des pays en développement. Elle a joué un rôle moteur de premier plan en aidant à élaborer des interventions majeures, en diffusant les résultats de la recherche, en établissant des normes et des étalons, en encourageant les partenariats et en sensibilisant les responsables de haut niveau à la recherche, comme en témoigne le Sommet ministériel sur la recherche en santé qu'elle a organisé à Mexico, du 16 au 20 novembre 2004. La recherche destinée à renforcer les systèmes de santé est d'une importance particulière pour la réalisation des objectifs de développement liés à la santé convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, pour l'amélioration du fonctionnement des systèmes de santé, pour les progrès du développement humain et pour l'instauration de l'équité en santé.
3. En application de la résolution WHA58.34, le Secrétariat a rédigé un document d'information sur le rôle et les responsabilités de l'OMS dans le domaine de la recherche en santé, établi à partir d'une évaluation initiale des activités de l'OMS en la matière,<sup>1</sup> et dont les principaux points sont repris ci-après. Le CCRS a examiné ce document à sa quarante-cinquième session.<sup>2</sup> Le Comité a noté que le document devait reconnaître qu'il incombe au CCRS de superviser la recherche en santé à l'OMS, souligner l'importance de la recherche sur les systèmes de santé et admettre la diversité des fonctions de recherche selon le niveau de l'Organisation.
4. Le document a conclu que l'OMS a pour principale responsabilité de montrer l'exemple – appliquer les meilleures pratiques en étayant ses propres recommandations par des données fondées sur la recherche – et veiller à ce que ses programmes techniques intègrent des recherches éthiques. Un certain nombre de principes sous-tendent le rôle et les responsabilités de l'OMS dans la recherche en santé, à savoir l'engagement d'utiliser le savoir issu de l'examen approprié des recherches existantes et susceptible d'aider à améliorer la santé, à générer des instruments essentiels et à évaluer la qualité et

---

<sup>1</sup> Document ACHR45/05.16 (peut être obtenu sur demande).

<sup>2</sup> Voir le document EB117/37.

l'utilité des interventions, des méthodologies et des programmes ; de renforcer le rôle et le fonctionnement des programmes de recherche coparrainés, sur la santé génésique et les maladies tropicales par exemple, dans des domaines particulièrement importants pour les pays en développement et qui requièrent une action mondiale coordonnée ; et de s'assurer que toutes les recherches menées au sein de l'Organisation correspondent aux besoins de ceux qui planifient les services de santé, y travaillent ou les utilisent, en particulier les populations négligées. En collaboration avec les principaux acteurs concernés, et notamment ceux qui parrainent la recherche, l'industrie et la société civile, l'Organisation s'emploie à renforcer les capacités de recherche en santé à long terme et à assurer leur pérennité, et à faire en sorte que ses résultats servent à promouvoir la santé, prévenir et combattre les maladies, renforcer les systèmes de santé et améliorer l'équité en santé.

5. Par l'intermédiaire du CCRS, des programmes de recherche coparrainés (dont le budget est déterminé par les États Membres) et de tous les programmes techniques associés aux recherches opérationnelles (dont émanent les informations utilisées pour établir les normes), l'Organisation joue un rôle important dans un certain nombre de domaines. C'est ainsi qu'elle encourage et soutient la recherche en santé et l'utilisation des résultats dans la prise des décisions intéressant la santé, et qu'elle exerce une influence et s'emploie à recueillir un consensus sur le programme mondial de recherche en santé ; qu'elle tente de résoudre des problèmes de recherche pouvant prêter à controverse ou négligés ; qu'elle recueille, rassemble et diffuse les résultats des recherches ; et qu'elle renforce la confiance du public dans la recherche en santé et son soutien à cet égard.

6. Entre autres exemples de participation directe à la recherche en santé, il convient de citer les travaux effectués au CIRC et au Centre OMS pour le développement sanitaire à Kobe, au Japon. La mission du CIRC est de coordonner et d'effectuer des recherches sur les causes de cancer humain et les mécanismes de la cancérogenèse, et de concevoir des stratégies scientifiques de lutte anticancéreuse. Le Centre pour le développement sanitaire, qui fait partie intégrante de l'OMS, a été créé en 1995 conformément à un protocole d'accord décennal conclu avec des partenaires japonais, récemment prolongé de dix années supplémentaires. Pendant cette période, le Centre s'attachera à faire en sorte que les déterminants sociaux aient des effets optimaux sur la santé des populations exposées en milieu urbain. La sélection récente du Centre comme noyau du réseau de savoir sur les milieux urbains de la Commission OMS des Déterminants sociaux de la Santé complète cette approche. Le Centre, dont les recherches sont axées sur l'action, s'emploie à promouvoir la santé et à répondre aux besoins perçus de ces populations moyennant des interventions à l'échelon municipal. Cette approche de la recherche reconnaît l'importance croissante de l'urbanisation comme moteur et le rôle central des villes dans la modernisation et l'évolution sociale.

7. Une analyse des contraintes, des obstacles, des insuffisances et des besoins permettrait d'améliorer encore certains aspects de la participation de l'OMS à la recherche en santé, et notamment le renforcement de la culture de la recherche au sein de l'Organisation, l'établissement de normes pour diverses procédures liées à la recherche (comme l'éthique et l'examen par les pairs, l'établissement des priorités et l'évaluation de la pertinence), l'utilisation des résultats de la recherche (y compris leur diffusion et leur application dans des directives et des recommandations) et l'amélioration de l'accès à une information intégrée. Dans ces domaines, les efforts des acteurs concernés et des partenaires, comme le secteur privé, les organismes qui parrainent la recherche et la société civile, complètent et soutiennent ceux de l'Organisation.

8. Le Conseil exécutif a examiné la question à sa cent dix-septième session en janvier 2006<sup>1</sup> et a adopté la résolution EB117.R6 sur le rôle et les responsabilités de l'OMS dans la recherche en santé. Une consultation électronique a été organisée après les propositions formulées au Conseil concernant la diffusion du document d'information à un éventail élargi de parties et d'organisations intéressées. Le document a ensuite été révisé à la lumière des observations reçues.<sup>2</sup>

### **MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE**

9. L'Assemblée de la Santé est invitée à examiner le projet de résolution contenu dans la résolution EB117.R6.

= = =

---

<sup>1</sup> Voir le document EB117/2006/REC/2, procès-verbal des septième et huitième séances.

<sup>2</sup> Document ACHR45/05.16 Rev.1 (peut être obtenu sur demande).